

Délibération n°2023-023

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13

Date de	
Convocation	Affichage
31.05.2023	31.05.2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBER, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX, Samuel DEGEZELLE

Procuration : MM Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROE, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

SUBVENTION VERSEE AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT DE VERSEMENT

Monsieur le Maire informe :

Par la délibération 2023-005 du 10 mars 2023, le conseil municipal attribuait les subventions 2023 à différentes associations dont celle de l'amicale des personnels territoriaux de la CCHF pour un montant de 550.00€ correspondant à l'adhésion de 11 agents communaux.

Suite à l'adhésion d'un 12^{ème} agent à l'amicale, il nous faut porter la subvention à 600.00€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité :

- De porter le montant de la subvention à l'amicale des personnels territoriaux de la CCHF de 550€ à 600€.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 13/06/2023

Et publication,

Le 13/06/2023

Ou notification

Du

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Maryse DEVROE

